

Qu'est-ce que la cyberadministration ?

Définition et but de la cyberadministration

Mise en œuvre du programme «E-Government Suisse»

Exemples de réussites



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



Schweizerischer
Gemeindeverband

Association des
Communes Suisses

Associazione dei
Comuni Svizzeri

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Qu'est-ce que la cyberadministration ?

La cyberadministration a pour objectif de permettre à la population et à l'économie de traiter leurs affaires importantes avec les autorités par voie électronique, grâce aux technologies de l'information et de la communication. La cyberadministration apporte une contribution précieuse à la modernisation de l'administration.

Qu'est-ce que «E-Government Suisse» ?

«E-Government Suisse» est un programme conjoint de la Confédération, des cantons et des communes qui vise à promouvoir la cyberadministration en Suisse et à coordonner les efforts déployés dans ce domaine. Il s'agit d'une part d'élargir la gamme d'offres en ligne destinées à la population et à l'économie et, d'autre part, d'inciter les différentes autorités à l'échelon communal, cantonal et fédéral à moderniser leurs processus d'affaires et à communiquer entre elles par voie électronique.

www.egovernment.ch

Comment le programme «E-Government Suisse» est-il mis en œuvre ?

Stratégie suisse de cyberadministration

Le 24 janvier 2007, le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration. Cette stratégie nationale a été élaborée sous la conduite de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), en étroite collaboration avec les cantons et les communes. Elle sert de base à l'orientation des efforts de la Confédération, des cantons et des communes sur des objectifs communs, et définit des principes, des processus et des instruments aux fins de sa mise en œuvre. La stratégie suisse de cyberadministration poursuit les trois objectifs suivants:

- ▶ L'économie effectue les transactions administratives avec les autorités par voie électronique.
- ▶ Les autorités ont modernisé leurs processus et communiquent entre elles par voie électronique.
- ▶ La population peut régler ses affaires importantes avec les autorités par voie électronique.

Convention-cadre

Le bon fonctionnement de la cyberadministration en Suisse est tributaire de la mise en réseau et de la collaboration intense entre les trois échelons étatiques. La collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes est définie dans la «convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse». Cette convention règle l'organisation et les processus de mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration.

Catalogue des projets prioritaires

Si les travaux de mise en œuvre se déroulent de manière décentralisée, leur coordination est toutefois assurée par une instance centrale. Les projets réalisés dans le cadre de la stratégie de cyberadministration figurent dans le «catalogue des projets prioritaires». Une organisation chef de file est désignée par projet prioritaire pour piloter et coordonner la mise en œuvre. Ce catalogue distingue les différents projets selon les critères clés suivants:

Prestations prioritaires: prestations publiques qui présentent un rapport coût-utilité particulièrement favorable lorsqu'elles sont fournies par voie électronique, aussi bien pour les groupes cibles que pour l'administration elle-même.

Pré-requis prioritaires: pour pouvoir fournir certaines prestations prioritaires par voie électronique, il importe de mettre à disposition des pré-requis. Ces pré-requis concernent en général simultanément des aspects organisationnels, juridiques, techniques ou de normalisation.

Normalisation

La normalisation joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la cyberadministration. Grâce à des normes ouvertes, à l'échange réciproque et à l'application du principe «Pourquoi réinventer la roue», les investissements sont utilisés de manière optimale. La normalisation permet de réduire sensiblement les coûts et d'améliorer la facilité d'utilisation. L'association eCH soutient et élabore des normes pour la cyberadministration en Suisse.

www.ech.ch

Exemples de réussites

SuisseID

La SuisseID est la première preuve d'identité électronique sécurisée en Suisse permettant à la fois une signature électronique valable juridiquement et une authentification sécurisée. Elle est disponible sous forme de carte à puce ou de clé USB.

Exemples d'application

Nombre d'applications permettent déjà d'utiliser les possibilités offertes par la SuisseID:

- ▶ Le détenteur peut apposer une signature électronique juridiquement valable sur des documents (p. ex. contrats, factures ou formulaires officiels).
- ▶ Il est possible de vérifier l'identité de l'expéditeur d'un courriel sur la base de la signature électronique. L'application permet également d'exclure tout changement ultérieur apporté au contenu du courriel sans endommager la signature originale.

Organisation chef de file:

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

www.suisseid.ch

Données géographiques

Les données géographiques sont des informations numériques auxquelles il est possible d'attribuer une localisation spatiale déterminée à la surface du globe terrestre (coordonnées, noms de localité, adresses postales, etc.). L'Office fédéral de topographie (swisstopo) fournit des cartes géographiques et des prises de vue aériennes précises et de haute qualité qui servent à des fins d'analyse et à la conception de cartes thématiques dans les domaines de l'environnement, de la population et de la sécurité. Ces données peuvent désormais aussi être obtenues sur Internet sous forme de service cartographique, ce qui permet à l'utilisateur d'accéder en tout temps aux données les plus récentes sans devoir se préoccuper d'une fastidieuse gestion des données.

Exemple d'application

Grâce à la mise en réseau et à l'uniformisation de nombreux systèmes d'information géographique (SIG) qui existent à l'heure actuelle, les communes peuvent bénéficier d'un accès facile à l'intégration d'informations cartographiques dans leur site web (swisstopo web access – WMTS).

Office fédéral de topographie swisstopo

www.swisstopo.ch/geoweb services

Demande et paiement de cartes de stationnement

Les riverains et les commerçants peuvent demander et payer des cartes de stationnement par voie électronique. Cette possibilité apporte au client une plus grande souplesse et diminue le travail à accomplir pour commander et payer des cartes de parking, tandis que l'administration profite de processus de bout en bout et optimisés et peut, en fin de compte, réduire les frais de processus.

Organisation chef de file:

Conférence suisse sur l'informatique (CSI)

www.sik.ch

Annonce de changements d'état civil

Les modifications dans le domaine de l'état civil (naissance, mariage, décès, etc.) sont gérées par les offices de l'état civil dans le registre de l'état civil (Infostar). Ces annonces sont importantes pour de nombreux services administratifs, en particulier pour le contrôle des habitants. Les annonces devront pouvoir être transmises par voie électronique grâce au système d'harmonisation des registres.

Exemple d'application

A l'heure actuelle, les annonces de changements d'état civil dans le registre de l'état civil (Infostar) sont communiquées le plus souvent par les offices de l'état civil au contrôle des habitants sous forme papier, alors qu'il serait possible de le faire par voie électronique. La capacité de traiter des annonces sous forme électronique dépend du logiciel utilisé par le contrôle des habitants. Si une commune dispose d'un logiciel adéquat, elle peut demander l'activation de l'annonce électronique par Infostar auprès de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC). Dès l'activation, le contrôle des habitants reçoit les annonces de changements d'état civil d'Infostar par voie électronique.

Organisation chef de file:

Office fédéral de la justice (OFJ)

Office fédéral de l'état civil (OFEC)

www.bj.admin.ch / www.emistar.ch